

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles,

6-1

1920

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N^o

OBJET

5299/90

A

J. Wouters.
Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d _____ qui _____ l'objet de _____

ANNEXE

C _____ ouvrage que nous tenons, Monsieur à votre disposition, pourr _____ être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n^o 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Copie expédiée le _____

Veillez agréer, M _____, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

ce 6 Janv 1920.

Julien Wouters

Antiquaire

Expert près les Tribunaux

43, Avenue Louise, 43

Bruxelles

à Monsieur le Président
de la Commission des Musées
Bruxelles.

Monsieur le Président,

Je viens avec beaucoup
vous prier de bien vouloir me
donner réponse au sujet du
tableau "Le Satyre et le passant"
que Monsieur le Conservateur Lercet
Gevaert m'a prié de vous soumettre.

Croyez, Monsieur le Président,
en ma considération distinguée.

J. Wouters

Bruxelles le 8 Dec 1919

Honorable le Président
de la Commission des Beaux
Arts
Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous
remettre ce jour à la demande
de Monsieur le Conservateur
Fierens devant le tableau ancien
représentant "Le Saboteur et le passant",
dont le prix est de trente mille francs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
mes salutations les plus distinguées.

J. Wauters
43 Avenue Louise
E/V.